

**COMMUNE DE
JONZIEUX**

PRIX ET QUALITE
Service de l'assainissement collectif
DU SERVICE PUBLIC

**EXERCICE
2019**



**RAPPORT PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

I - CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1) - Présentation du territoire desservi

Le service d'assainissement collectif est géré au niveau communal

Compétence liée au service :

Collecte	Contrôle des branchements particuliers
Transport	Elimination des boues
Traitement	Lagunage aéré pour le Bourg Lagunage naturel pour le secteur de Basmouche

La délimitation des zones d'assainissement collectif et zones non collectif (zonage d'assainissement) a été approuvée par délibération du conseil municipal du 02 mars 2006.

2) - Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie directe.

Depuis 2000 la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau – M.A.G.E. -, service départemental, est chargée d'assister la commune pour le suivi des lagunages.

Le bilan de fonctionnement 2018 de chacun des deux lagunages dressés par la M.A.G.E. est joint au présent rapport.

Afin de définir les relations entre le Service d'Assainissement collectif de la commune et l'utilisateur du service, ainsi que les conditions et modalités auxquelles est soumis le déversement des eaux usées dans les réseaux d'assainissement, en avril 2012 le conseil municipal a mis en place un règlement du service d'assainissement collectif (délibération du conseil municipal du 04 avril 2012).

Le règlement du service d'assainissement collectif est joint au présent rapport.

3) - Nombre d'abonnés - Estimation de la population desservie

Abonnés domestiques	N1	402
Abonnés non domestiques	N2	0
Nombre total d'abonnés	$N = N1 + N2$	402 (factures)

Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	0
--	---

Le service public d'assainissement collectif dessert environ 748 habitants.

4) – Caractéristique du réseau de collecte

Les ouvrages permettant le déversement d'effluents au milieu naturel sont les suivants :

Type d'ouvrage	Localisation
Déversoirs d'orage	Voir plan ci-joint
Trop plein de poste de refoulement	Chemin de Bergognon
	Chemin de la Rouchouse

5) - Identification des ouvrages d'épuration

- Nom de la station : **Lagunage du Bourg**
- Type de traitement : lagune aérée
- Année de construction : 1992 rénovée en 2010
Déclaration d'utilité publique par arrêté préfectoral du 23 mars 1992
- Capacité épuratoire :
 - Nombre d'équivalents-habitants : 830
- Prescription du rejet : voir bilan annuel établi par la MAGE joint en annexe

Paramètre	Prescription du rejet (Préciser l'unité)
DBO5	50 kg/j
Débit	160 m3/j

- Quantité de boues issues de la station (*) : 33.5 TMS en 2008 (Tonne de matière sèche)

- Nom de la station : **Lagunage de Basmouche**
- Type de traitement : lagunage naturel
- Année de construction : 1986
- Capacité épuratoire :
 - Nombre d'équivalents-habitants : 70
- Prescription du rejet : voir bilan annuel établi par la MAGE joint en annexe

Paramètre	Prescription du rejet (Préciser l'unité)
DBO5	4 kg/j
Débit	8 m3/j

- Quantité de boues issues de la station (*) : 0 TMS (Tonne de matière sèche)

6) - Boues issues des ouvrages d'épuration

La quantité totale de boues issues des ouvrages d'épuration en 2019 est de : 0 TMS (Tonne de matière sèche).

II - TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE

1) - Modalités de tarification

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants(*) :

		Au 1 ^{er} janvier de l'année de l'exercice
Part de la collectivité		
Frais d'accès (Participation pour Assainissement Collectif - PAC)		1 750 €
Part fixe	Abonnement (**)	49 €/an
Part proportionnelle	Consommation	1.00 €/m ³
Part du délégataire (dans le cas d'une délégation)		
SANS OBJET		
Agence de l'eau	Redevance modernisation des réseaux de collecte	0.15 €/m ³
TVA (***)		5.5 %

(*) Dans le cas de l'adhésion à une structure avale d'épuration dont la prestation est facturée aux abonnés, rajouter les lignes nécessaires pour la rémunération de la collectivité et de son exploitant éventuel.

(**) abonnement prix en compte dans la facture de 120 m³

(***) L'assujettissement à la TVA est volontaire. Le taux appliqué est le taux réduit de 5,5 %.

2) - Délibérations

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Objet	Date de la délibération	Date d'application
Tarifs du service de l'assainissement collectif	07/12/2017	A compter du 01/01/2018
Participation pour l'assainissement collectif	17/12/2018	01/01/2019

3) - Facture d'assainissement type pour une consommation de 120 m³ (*)

	Au 1 ^{er} janvier de l'année de l'exercice	Au 1 ^{er} janvier de l'année de présentation du rapport
Part collectivité		
Abonnement (*)	49 €	51 €
Part proportionnelle (pour 120 m ³)	120.00 €	122.40 €
Part du délégataire (le cas échéant)		
Abonnement (*)	€	€
Part proportionnelle (pour 120 m ³)	€	€
Total Hors Taxe et Hors redevances	€	€
Redevances et taxes		
Redevance modernisation des réseaux de collecte (pour 120 m ³) TTC	21.60 €	18.00 €
TVA (le cas échéant pour 120 m ³)	/	/
Total TTC	190.60 € pour 120 m ³	191.40 € pour 120 m ³
Prix ramené au m³	1.59 €/m ³	1.60 €/m ³

(*) Dans le cas de l'adhésion à une structure aval d'épuration, dont la rémunération est facturée aux abonnés, rajouter les lignes nécessaires à la facturation de cette structure et de son délégataire éventuel.

Pour chaque élément ayant évolué depuis l'exercice précédent :

Élément ayant évolué	Raison de l'évolution
Part collectivité	Augmentation correspondant à l'évolution du coût de fonctionnement du service.

4) - Recettes d'exploitation

Recettes de la collectivité	2019
Facturation du service d'assainissement aux abonnés – redevance d'assainissement	46 682.42 €
Autres prestations aux abonnés Contrôles assainissement non collectif	(1 381.20€)
Subventions	582.29 €
Prime pour épuration de l'Agence de l'Eau	
Contribution du budget général	
Contribution au titre des eaux pluviales	15 000.00 €
Autres recettes –PAC	1 750.00 €
Total	64 014.71 € (65 395.91 €)

Recettes du délégataire (le cas échéant)	Année de l'exercice
Facturation du service d'assainissement aux abonnés	SANS OBJET
Autres prestations aux abonnés	
Importation d'effluents de la commune de	
Autres recettes	
Total	

III - INDICATEURS DE PERFORMANCE

1) - Taux de desserte par les réseaux de collecte

Nota : En l'absence de zonage, l'indicateur ne pourra être renseigné faute de connaissance du nombre total des abonnés potentiels sur l'ensemble du périmètre du service.

Cet indicateur ne concerne que les services d'assainissement collectif assurant la collecte des eaux usées.

Nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif	N1	402 u
Nombre d'abonnés potentiels au réseau d'assainissement collectif (*)	N2	/
Taux de desserte	T = N1 / N2 x 100	/

() Ce nombre d'abonné est déterminé à partir du document de zonage de l'assainissement collectif, réalisé après enquête publique. Il est recommandé de réactualiser annuellement ce nombre par une enquête auprès des services d'urbanisme (révision intermédiaire après deux recensements).*

2) - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

	Oui	Non	Points obtenus
Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchement	10	0	10
Mise à jour du plan au moins annuelle	10	0	0
20 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires			
Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	10	0	
Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	10	0	
Localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs ...)	10	0	
Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	10	0	
Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10	0	
Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	10	0	
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	10	0	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	10	0	
TOTAL	100	0	

3) - Conformité de la collecte des effluents : SANS OBJET

La collecte des effluents est/ n'est pas conforme aux prescriptions définies en application du décret N°94-469 du 3 juin 1994 modifié.

(Cet indicateur ne concerne que les services d'assainissement collectif assurant la collecte des eaux usées inclus dans un système d'assainissement de plus de 2000 EH. La conformité de la collecte pour le système d'assainissement est définie par le service en charge de la police de l'eau).

4) - Conformité des équipements d'épuration : SANS OBJET

Les équipements sont/ ne sont pas conformes aux prescriptions définies en application du décret N°94-469 du 3 juin 1994 modifié.

(Cet indicateur ne concerne que les services d'assainissement collectif assurant l'épuration des eaux usées inclus dans un système d'assainissement de plus de 2000 EH. La conformité des équipements d'épuration est arrêtée par le service en charge de la police de l'eau et transmise par courrier à la collectivité).

5) - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration : SANS OBJET

La performance des ouvrages est/ n'est pas conforme aux prescriptions définies en application du décret N°94-469 du 3 juin 1994 modifié.

(Cet indicateur ne concerne que les services d'assainissement collectif assurant l'épuration des eaux usées de plus de 2000 EH. La conformité de la performance des ouvrages est arrêtée par le service en charge de la police de l'eau et transmise par courrier à la collectivité).

6) - Évacuation des boues

Pour chaque station d'épuration : sans objet en 2019

- Nom de la station :
- Quantité de boues totales évacuées : (Tonne de matière sèche)
- Filières d'évacuation des boues :

Filière N°1

- Description de la filière : valorisation agricole
- Conformité de la filière : Oui
- Tonnage de matières sèches évacuées sur cette filière pendant l'année : 0 TMS

Filière N°2

- Description de la filière : valorisation agricole, compostage, incinération
- Conformité de la filière : Oui / Non (références)
- Tonnage de matières sèches évacuées sur cette filière pendant l'année : TMS

A l'échelle du service, le taux de boues évacuées selon des filières conformes est de %.

(Consolidation du taux de chaque station d'épuration en pondérant le taux de chaque station par la quantité en TMS totale de boues évacuées.)

IV - Financement des investissements

Compte administratif 2019 et budget primitif 2020 joints en annexe

1) - Montants financiers

Informations issues du compte administratif du service :

Montant des frais d'études du dernier exercice budgétaire	7 740.00 €
Montant des travaux exécutés pendant le dernier exercice budgétaire	5 796.00 €
Montant des subventions	582.29 €
Montant des contributions du budget général	0.00 €

2) - État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre 2019	116 803.61 €
Montant remboursé durant l'exercice 2019	30 475.00 €
- Dont en capital (compte 16 des dépenses d'investissement)	24 387.21 €
- Dont en intérêts (compte 661 des dépenses d'exploitation)	6 087.79 €

3) - Amortissements

Montant des amortissements réalisés par la collectivité (compte 68 des dépenses d'exploitation)	28 505.24 €
---	-------------

4) - Projets à l'étude pour améliorer la qualité du service

Sur les conseils de la MAGE, la commune a décidé d'étudier la possibilité de faire évoluer le mode de traitement des eaux usées du bourg et de Basmouche.

Le Département a proposé d'assister la commune dans le cadre de l'expérimentation d'une mission d'ingénierie et lui a alloué une subvention d'aide à la décision « étude de faisabilité des systèmes de traitement des eaux usées » de 3 000 €.

Avec le concours du bureau d'études Sinbio, la commune poursuit la procédure de choix d'un maître d'œuvre dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

La mission du bureau d'études Sinbio comprend :

INTITULE	COUT HT
Une tranche ferme pour les 2 sites (campagne de mesures, avant-projet, étude de projet). Réalisée à hauteur de 20 738.40 € H.T. au 31/12/2019	25 313.40 €
Une tranche optionnelle N°1 pour le lagunage du Bourg (de l'établissement des dossiers administratifs - DLE, urbanisme... à l'assistance de la commune lors de la réception des travaux).	15 462.50 €
Une tranche optionnelle N°2 pour le lagunage de Basmouche dans les mêmes conditions que pour le lagunage du Bourg.	9 425.00 €
TOTAL	50 200.90 €

Le marché a été notifié à Sinbio en janvier 2018 ; cette notification valait ordre de service pour la tranche ferme.

Les rapports d'avant-projets ont été présentés à la commune en début d'année 2019. La poursuite de l'étude a nécessité l'établissement d'un levé topographique ; la mission a été confiée au cabinet Chalaye de Monistrol sur Loire au mois d'octobre 2018 pour un coût de 1 300 € H.T.

Au vu des éléments précités, en fin d'année 2018, Sinbio a débuté la mission se rapportant à la préparation d'avant-projets pour les deux sites.

Le rapport d'avant-projet a été présenté à la commune en juin 2019 et validé dans la foulée.

Pour avancer en phase projet, Sinbio a préconisé La réalisation d'un levé topographique complémentaire et d'une étude géotechnique des sites d'implantation concernés par le projet de création de deux unités de traitement des eaux usées de type « filtre planté de roseaux ».

La réalisation du complément topographique a été commandée à Sinbio fin 2019 (800 € H.T).

Fin 2019, il a été décidé de confier à Sinbio la mission d'assistance de la commune pour l'attribution du marché se rapportant à l'étude géotechnique (tranche ferme : le bourg – tranche optionnelle : Basmouche). La procédure suivante a été validée :

1. Sinbio rédige le cahier des charges et consulte pour le compte de la commune des entreprises spécialisées. La date limite de remise des offres était le 16 décembre 2019.
2. Sinbio analyse les offres et transmet un tableau d'analyse à la mairie pour choix du prestataire. L'analyse des offres a débuté au cours de la deuxième quinzaine de décembre.
3. La mairie choisit le prestataire et lui notifie le marché
4. Sinbio suit la réalisation de la prestation jusqu'à obtention et validation du rapport d'étude géotechnique

La géomembrane du bassin d'aération du lagunage du bourg est très dégradée depuis un violent orage de grêle qui s'est produit il y a plusieurs années. A la fin de l'été 2018, la situation s'est aggravée, il a été constaté que le niveau du bassin d'aération de ce lagunage commençait à baisser. Il s'est avéré que ce bassin n'était plus étanche, ce qui a été confirmé par le débit élevé d'eau polluée au niveau du regard des drains au bas de la digue. Une intervention de la société LMTP commandée par la commune après validation des différents services concernés (DDT, Département, MAGE, Police de l'Eau, Agence Française pour la Biodiversité), a consisté à pomper une partie des eaux de la lagune puis à la mise en place par soudure d'une pièce d'environ 9 m² pour colmater la fuite. L'intervention a eu lieu au mois de décembre 2018 pour un coût de 4 830 € H.T., mandatée à LMTP début 2019. Le bureau d'études Sinbio a été associé à ces travaux. Depuis, la situation est stable.

5) - Programme de travaux pluriannuels

A l'issue de l'étude de faisabilité confiée à Sinbio, les travaux de remplacement des stations de traitement des eaux usées du bourg et de Basmouche feront l'objet d'une programmation.

V - Actions de solidarité et de coopération décentralisée

1) - Abandons de créances – Fonds de solidarité : SANS OBJET

Abandon de créance (*)	M1	€
Fonds de solidarité (**)	M2	€
Volume facturé	V	m ³
Montant des abandons de créance ou versement à un fond de solidarité	$I = (M1 + M2) / V$	€/m ³

(*) abandons de créance à caractère social votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité et abandons de créance réalisés par l'opérateur (notamment ceux liés au Fonds solidarité logement) compris redevances de l'agence de l'eau mais hors TVA.

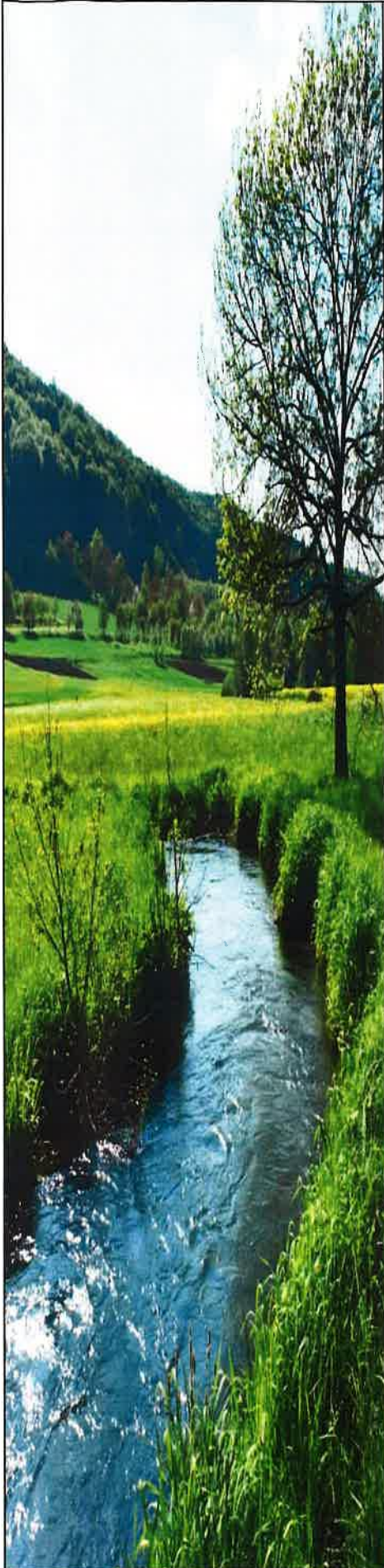
(**) Versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L. 261-4 du code de l'action sociale et des familles pour aider les personnes en difficulté (Fonds solidarité logement...)

2) - Opérations de coopérations décentralisées : SANS OBJET

Les montants financiers et les opérations de coopération décentralisée engagés en application de l'article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sont les suivants :

Description	Montant
Subvention à une association humanitaire (*)	€

(*) Pour l'exemple



**COMMUNE DE
JONZIEUX**

**PRIX ET QUALITE
DU SERVICE PUBLIC**

Service de l'assainissement non collectif

**EXERCICE
2019**



RAPPORT PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

I - CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1) - Présentation du territoire desservi

Le service d'assainissement non collectif est géré au niveau communal.

Compétences liées au service :

- Réalisation de diagnostics de fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif existantes,
- Contrôles en cas de vente à la demande des propriétaires,
- Contrôles de conception et d'implantation des installations neuves ou à réhabiliter,
- Contrôles de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées.

La délimitation des zones d'assainissement collectif et zones non collectif (zonage d'assainissement) a été approuvée par délibération du conseil municipal du 02 mars 2006.

2) - Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Non Collectif « SIANC » du Pilat en décembre 2013.

Dans le cadre d'un groupement de commande, les communes de la Communauté de Communes des Monts du Pilat ont choisi la Société Holocène Environnement pour exercer les compétences du service. Chaque commune reste maître d'ouvrage des travaux sur son territoire.

Par délibération du 05 juillet 2016, le conseil municipal a mis en place un nouveau règlement du service d'assainissement non collectif ; il est joint au présent rapport.

3) - Nombre d'abonnés - Estimation de la population desservie

Le service public d'assainissement non collectif dessert environ 400 habitants.

4) – Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

		Exercice 2018	Exercice 2019
A – Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	oui	oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	oui	oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	non	non
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	non	non

II - TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE

1) - Modalités de tarification

Les tarifs relatifs à l'assainissement non collectif sont arrêtés par l'assemblée délibérante de la collectivité.

Objet	Date de la délibération	Date d'application
Service d'assainissement non collectif	05/07/2016	07/07/2016

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

TARIFS	Au 07/07/2016
Diagnostic de fonctionnement et d'entretien	93 €
Contrôle en cas de vente	114 €
Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou à réhabiliter sans rejet au fossé	74.40 €
Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou à réhabiliter avec rejet au fossé	136 €
Contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées	180 €
Pénalité pour absence de rendez-vous	13.20 €

2) - Recettes d'exploitation

Recettes	2019
Facturation du service d'assainissement aux abonnés – redevance d'assainissement	46 682.42 €
Autres prestations aux abonnés Contrôles assainissement non collectif	1 381.20 €
Subventions	582.29 €
Prime pour épuration de l'Agence de l'Eau	
Contribution du budget général	
Contribution au titre des eaux pluviales	15 000.00 €
Autres recettes – PAC	1 750.00 €
Total	65 395.91 € 64 014.71 €

3) - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

SANS OBJET

4) - Financement des investissements

SANS OBJET
